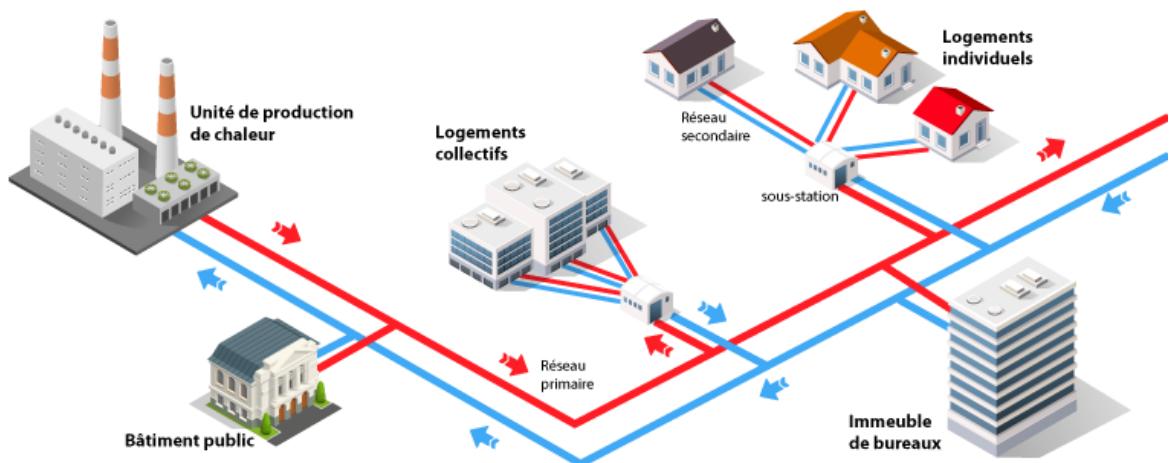


Une usine se développe à Actipole : une opportunité pour un réseau de chaleur !

Une entreprise va installer son centre de recyclage et de production sur la zone d'Actipole. Cette usine va générer de la chaleur qui sera rejetée dans l'environnement. Nous étudions la possibilité de la valoriser en distribuant de la chaleur dans vos bâtiments pour vos besoins de chauffage, d'eau chaude et de froid via un réseau de chaleur.



Ce réseau fonctionnerait de la manière suivante :

- **La production :** Le processus industriel permettra de chauffer de l'eau à une température d'environ 90°C
- **La distribution :** Une fois chauffée, l'eau est distribuée à travers un réseau de canalisations enterrées sous les voiries de la zone d'activité jusqu'à vos bâtiments.
- **La livraison :** À l'arrivée dans le local technique de votre bâtiment, la chaleur sera distribuée pour vos besoins de chaleur et d'eau chaude via un échangeur de chaleur installé par la Métropole.

Un réseau de froid pourrait se décliner de la même manière, avec une production centralisée à partir de la chaleur récupérée. L'avantage ici est qu'une pompe à chaleur pourrait être utilisée pour produire de la chaleur en hiver lorsque les besoins de chauffage sont importants et du froid lorsque des besoins de rafraîchissement se font ressentir en été.

Quels avantages pour vous ?



Un tarif de la chaleur et du froid compétitif par rapport aux solutions traditionnelles, avec un investissement porté par la Métropole



Une solution vertueuse, peu émettrice de CO₂ issus d'un processus vertueux de récupération



Un prix stable dans le temps, à l'abri de la volatilité des énergies fossiles



Une réduction et une simplification des équipements à maintenir et à renouveler



Un confort thermique garanti, en été comme en hiver

Afin de pouvoir étudier la pertinence d'un tel projet et pouvoir vous le proposer de manière plus concrète, nous avons besoin de vous car plus les données initiales sont fiables, plus l'étude sera solide et convaincante pour lancer le projet. Les données dont nous avons besoin :

- Votre identité : dénomination et adresse
- Les consommations d'énergie liée au chauffage et à l'eau chaude sanitaire
- Les caractéristiques de l'installation actuelle de chauffage (puissance, type d'énergie, année d'installation, localisation dans le bâtiment, type d'émetteurs de chaleur)
- La consommation d'électricité liée à la climatisation ou au rafraîchissement le cas échéant
- Caractéristiques de l'installation actuelle (type de système (air/air, air/eau, ...), puissance, année d'installation, localisation dans le bâtiment)
- Superficie à chauffer / à refroidir du bâtiment ?

Cette étude et toutes les données recueillies seront exploitées par la Métropole et par son bureau d'étude partenaire Elcimaï et resteront strictement confidentielles.

Vous pouvez répondre ou nous contacter par courriel à l'adresse suivante : régie.réseaux.chaleur@grenoblealpesmetropole.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Grenoble-Alpes Métropole « A l'attention du service réseaux de chaleur » 24 bis Boulevard de la Chantourne – 38700 la Tronche.

En vous remerciant de votre coopération.

Le service réseaux énergétique de la Métropole et son partenaire le bureau d'études Elcimaï